

PREVENTION DES RISQUES LIES A L ACTIVITE PHYSIQUE

ACTEUR PRAP 2S

Code produit : 0PRAPS / Version : v2

ELEMENTS DE CONTEXTE

Formation sous habilitation INRS

Décret du 3 septembre 1992 : Faire bénéficier les travailleurs d'une démarche globale de prévention qui vise à adapter les situations de travail à la personne.

Cette formation action des acteurs PRAP 2S doit être intégrée dans le projet de prévention des risques professionnels de l'établissement (Document unique).

Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et au regard des enjeux et objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs PRAP 2S, il est fondamental que l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels

FINALITE DE LA FORMATION

Participer à la démarche de prévention des risques liés à toute activité physique dans l'établissement (être acteur de l'amélioration des conditions de travail).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- Observer et analyser de travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain
- Maîtriser le risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Tout public

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 21 heures / 3 jours réparties si possible sur 2 semaines maximum avec mise en place de travaux intersessions (2 jours + 1 jour)

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Alternance entre apports théoriques et analyse des situations de travail sur le terrain (les stagiaires analysent leur propre activité physique)
- Mise en commun des analyses au moyen d'une grille d'observation « Recherche des déterminants de l'activité physique » et « Recherche de pistes de solution/axes d'amélioration avec le personnel ».
- Si possible réalisation de travaux intersession (observation d'une situation de travail de l'entreprise par groupe de 2 ou 3)
- Formateurs habilités par l'INRS
- Réalisation d'une synthèse qui sera remise à la hiérarchie et aux personnes ressources.

Partie spécifique au secteur sanitaire et médico-social : 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires, 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, Disques de pivotement Planchettes de transfert Draps de glissement, Lève et soulève personne, ou vidéo de présentation...

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation

Sanction de la formation : **EPREUVE CERTIFICATIVE**

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Acteur PRAP 2S valable 24 mois.

Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, ...

PROGRAMME

❖ **Se situer en tant qu'acteur de la prévention au sein de son entreprise**

- **Intérêt de la prévention : les enjeux pour l'entreprise et les différents acteurs et leur rôle**
- **Les risques de son métier :**
 - Le phénomène d'apparition du risque
 - Les principaux risques de son métier et les effets induits
 - Repérer dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

- ❖ **L'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**
 - **Les dommages potentiels liés à l'activité physique**
 - **Le fonctionnement du corps humain**
 - **Les limites de fonctionnement du corps humain**
 - **Les différentes atteintes à la santé**
 - **Observer son travail afin d'identifier ce qui peut nuire à sa santé**

- ❖ **Participer à la maîtrise des risques dans son entreprise**
 - **Les composantes de la situation de travail**
 - **Les principes généraux de prévention**
 - **Les remontées d'information aux personnes concernées et en utilisant les modes de communication identifiés dans l'entreprise**
 - **Les principes de sécurité et d'économie d'effort**
 - **Utilisation des équipements mécaniques et d'aide à la manutention**

Partie spécifique au secteur « sanitaire et social »

Comment évaluer le potentiel de la personne aidée ou soignée

Les règles à respecter dans la mise en œuvre des principes de manutention des personnes

Les déplacements naturels de la personne

Les trois classes de technique de manutention manuelle – Mise en pratique avec le matériel utilisé dans l'établissement et mis à disposition (ou loué)

- Technique 1 : aide au déplacement
- Technique 2 : levé et recouché du lit au fauteuil
- Technique 3 : installé au lit

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.

BILAN : organisation d'une réunion de restitution avec la direction et/ou le comité de pilotage constitué, afin de présenter les analyses de poste réalisées au cours de la formation ainsi que les plans d'actions associés.